

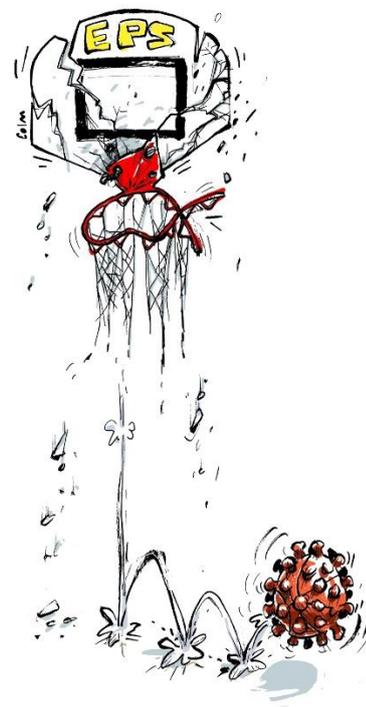
Déclaration préalable CAP-A des professeurs certifiés CFP_Titularisation_Classe exceptionnelle_25 juin 2020

Sur la situation générale :

Mesdames, Messieurs,

Les personnels ont subi depuis le déconfinement du 11 mai 2020 trois voire quatre réorganisations brutales du travail (11-18 mai, 2 juin et 22 juin), déstabilisant les familles, les élèves, les personnels enseignants et de direction, sans disposer de temps suffisant pour organiser des modifications dans l'accueil des élèves ou leur suivi à distance. Mais le ministre ne se contente pas de provoquer le désordre dans les écoles et les établissements à grand coups de mesures contradictoires, il met aussi à profit la crise sanitaire pour avancer dans ses objectifs de remise en cause de l'école publique et des statuts des personnels :

- Ainsi, il met en place les 2S2C pour que les collectivités territoriales prennent en charge les élèves sur le temps scolaire. Nous le voyons déjà se mettre en œuvre dans les écoles de certaines villes de la métropole lilloise : Un contractuel ordinairement guide de musée, payé 13€/l'heure non par l'Etat, mais par la ville pour une vacation de trois heures en remplacement d'un professeur absent ! Sans compter le temps de préparation de cette prise en charge de la classe de 13h30 à 16h30 ! Le SNFOLC 59 rejette ce dispositif exceptionnel que le ministre souhaite pérenniser, et ainsi dessaisir l'école des enseignements sportifs, artistiques et culturels pour les confier à des acteurs externes (collectivités, associations, entreprises privées). La conséquence sera une inégalité selon les territoires, comme pour la mise en place des rythmes scolaires en 2014. Le sport, la santé, le civisme et la culture doivent être enseignés par des personnels enseignants dans le cadre des programmes nationaux ! Le dispositif 2S2C mis en place à l'occasion de la période de confinement doit cesser.



JEAN-MICHEL DUNKER

- La crise sanitaire ne doit pas être non plus un prétexte à un enseignement tout numérique ! Il a montré ses limites et nous tenons à rappeler qu'un cours en distanciel ne sera jamais à la hauteur d'un enseignement en présentiel. Le tout numérique, nous le constatons, au lieu de tisser des liens, creuse les inégalités sociales. Pour les personnels cela a été surtout une surcharge de travail. La crise sanitaire exceptionnelle pourrait tenter certains de tout remettre à plat, la place de l'élève et du prof en classe, et dégrader davantage nos statuts et nos conditions de travail. Nous rappelons en ce lieu notre attachement au service public d'éducation et nous refusons toutes tentatives d'externalisation de nos missions.



- Nous dénonçons également la mise en place d'une fonction de directeurs des écoles à laquelle une majorité des personnels est fermement opposée. Ce n'est pas une réponse à leurs revendications dont la première reste la hausse salariale !
- Mais cela n'est pas assez pour notre ministre, à toutes ces attaques s'ajoute la campagne orchestrée pour bafouer les profs, ceux-là même dont on saluait l'engagement et que l'on remerciait pendant et à l'issue du confinement. Ce n'est pas un hasard de calendrier, cela coïncide avec la volonté de redéfinir les missions des enseignants au nom d'une pseudo « revalorisation. ». D'ailleurs, notre ministre aurait pu écrire cette nouvelle maxime : « *Si vous ne voulez pas revaloriser les profs, accolez-leur l'étiquette d'indignité nationale !* »



"L'ÉCOLE D'APRÈS":
BLANQUER DONNE LE LA ...

Concernant l'ordre du jour :

Pour les Congés de Formation Professionnelle, nous constatons que cette année il y a moins de demandes, 305 contre 352 en 2019. C'est une baisse continue et elle interroge : Est-ce dû à une pression salariale conduisant à renoncer à un droit ? Ou à une offre de formation nettement insuffisante au vu de l'exigence des concours ? Voire à des conditions de travail trop incertaines ?

Cette année, la moitié des deuxièmes demandes est accordée chez les certifiés. Le SNFOLC59 demande pour les personnels qui n'ont pas pu bénéficier de leur CFP à cause du confinement que leur soit accordé un report ou un prolongement pour l'année scolaire 2020/2021. Le SNFOLC59 se félicite que le rectorat se réserve une enveloppe de 20 mois pour ces collègues, mais s'oppose à ce que cela se fasse sur l'enveloppe de crédit académique. C'est au Ministère d'abonder ces 20 mois.

Comme l'an passé, le SNFOLC59 demande, avec la FNEC FP-F, le retrait des textes qui sont la déclinaison des lois « transformation de la Fonction publique » et « école de la confiance ». Il exige la satisfaction des revendications :

- ✓ **Rétablissement des congés de mobilité qui permettraient de toucher l'intégralité du traitement pendant un an, sous réserve de justifier de 10 ans d'ancienneté.**
- ✓ **Augmentation du nombre de congés de formation professionnelle à hauteur des demandes exprimées par les personnels.**
- ✓ **Rétablissement de vraies formations sur le temps de travail dans le cadre d'un PAF qui ne se réduit pas à des formations à la mise en œuvre des réformes.**

Enfin, nous rappelons à nouveau cette année que les organisations syndicales siégeant en CAP-A avaient demandé à Madame La Rectrice de permettre aux élus d'exercer leur mandat dans toutes les CAP-A concernant leur corps, quel que soit leur grade. La CAP-A classe exceptionnelle se tiendra pourtant en formation restreinte.

Le SNFOLC 59 tient à remercier les personnels du rectorat pour la transmission des documents préparatoires, même si nous n'avons pas pu être reçus au rectorat pour consulter les dossiers des collègues.

